

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-9766 / 108668
AHMETOVIC Mevludin, 2000 Neuchâtel
nettoyage d'installations de ventilation dans toute la Suisse Romande
besoins spéciaux de consommation
8 H
13.08.2006–12.08.2009 (Renouvellement/modification)
- 07-9781 / 100617
Tesa SA, 1020 Renens VD
usinage, rectifiage, montage
besoin urgent
12 H
26.04.2007–25.04.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-9792 / 101419
Atar Roto Presse SA, 1242 Satigny
impression offset (5 goupes, 5 couleurs)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
4 H
12.01.2007–11.01.2010 (Renouvellement)
- 07-9794 / 109055
DUCOMMUN SA, 1024 Ecublens VD
pose des autocollants publicitaires sur les bus des TL
besoins spéciaux de consommation
6 H
09.02.2007–08.02.2010 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 07-9793 / 101419
Atar Roto Presse SA, 1242 Satigny
préresse, tirage rotative, relier et expédition de quotitiens
(par exemple «Le courrier»)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H
19.04.2007–11.01.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-9795 / 100721
Schenk SA, 1180 Rolle
stérilisation et préparation des installations de production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
1 H
05.12.2004–04.12.2007 (Modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 07-9767 / 110499
Bispo Dos Santos Jardins & Nettoyage, 1219 Châtelaine
station de lavage pour véhicule de location
besoins spéciaux de consommation
4 H
01.12.2006–30.11.2009 (Renouvellement)
- 07-9788 / 100306
Saline de Bex SA, 1880 Bex
évaporation et épuration
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
04.09.2006–03.09.2008 (Nouveau permis)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 07-9796 / 109912
Nestlé Nespresso SA, Paudex, 1950 Sion
Call-Center
besoins spéciaux de consommation
20 H, 20 F
20.09.2004–19.09.2007 (Modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 07-9780 / 100503
SAINT-GOBAIN ISOVER SA, 1522 Lucens
composition, four, ligne TEL, service des expéditions et de fabrication
des coquilles, préparation des résines
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
44 H
13.04.2007–12.04.2010 (Renouvellement)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne
(art. 28 LTr)**

- 07-9774 / 109658
Avireal SA, Suisse Romande, 1215 Genève
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47 al. 3 OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 H
01.04.2007–31.03.2010 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 07-9656 / 101941
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
production: installation de cuisson, mouture du cru, mouture du charbon et du ciment, service du pont-roulant
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
12 H
22.03.2007–21.03.2010 (Renouvellement)
- 07-9661 / 101941
Ciments Vigier SA, 2603 Péry
centrale de commande
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
5 H
22.03.2007–21.03.2010 (Renouvellement)
- 07-9667 / 100778
Syngenta Crop Protection Monthey SA, 1870 Monthey
bâtiments: 317, 334, 337, 343, 351, 370, 415, 452, 370 et 255
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
222 H
02.04.2006–01.04.2009 (Modification)
- 07-9678 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
usine 6 (3 machines): ligne de réticulation horizontale THT-LR2 (ligne 6, extrusion horizontale)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H
04.03.2007–09.09.2009 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 mars 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail